**11/02/2013**

**CR de la rencontre avec les OS vendredi 08 février 2013 à 14h30 :**

**Présentation des nouvelles épreuves des examens professionnels de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure et de classe exceptionnelle.**

Les présents pour l’administration : M Christian NEGRE ; Mme Annick PASQUET ; Mme Roselyne AUCHENE.

Le NES faisant tomber les textes et toutes les dispositions associées la relecture des nouveaux textes est proposée aux OS avant saisine DGAFP pour validation.

Les épreuves visent à la valorisation de l’expérience professionnelle.

1/ Relecture de l’arrêté.

Article 2 :

* Questions posées par la CGT sur l’ordre des modalités d’inscription.

L’administration précise :

1. Inscription en ligne.
2. Formations : 2 jours en 2 temps (TSC sup) et 3 jours (TSC ex).
3. Envoi en ligne du CV (TSC sup) et du RAEP (TSC ex)
4. Convocations épreuves orales (25 min TSC sup) et (30min TSC ex)

Article 4 :

* Questions posées par la FSU sur la composition des jurys :
* FSU : L’arrêté ne mentionne pas le nombre de membres ?
* Adm : C’est une volonté d’ouverture.
* FSU : Le choix des membres des jurys de « repyramidage » a laissé un souvenir d’iniquité. Les membres des jurys connaissaient souvent les candidats, le ministère de la culture est un petit ministère et les personnels de la filière accueil et surveillance notamment se connaissent. On a pu voir des membres de jury être les supérieurs directs de bon nombre de candidats ce qui fausse le jeu, l’anonymat n’existant pas.
* Adm : Le ministère rappelle que les membres de jury signent une charte qui vise à ce qu’aucune question ne soit posée au cours de l’oral par un membre de jury connaissant un candidat.
* FSU : Cela s’est maintes fois produit. Au cours des années de « repyramidage » il est manifeste que certains membres de jury soient « allés chercher » un candidat tant pour les examens professionnels que pour les concours de la filière accueil et surveillance. D’autre part la délibération peut également être un moment d’iniquité.
* Adm : Le ministère exprime le fait que le « repyramidage » était un moment particulier dans cette filière où le recrutement a été massif. Au regard de l’application déontologique des règles qui régissent le fonctionnement des jurys le président a une position prépondérante.
* FSU : La déontologie devrait apparaître surtout au moment du recrutement de ces jurys car dans certains grands établissements les choix se sont faits « entre copains ».
* Adm : Le recrutement des membres des jurys se modifie puisqu’il faudra désormais pour devenir membre fournir un CV, une lettre de motivation et passer un entretien préalable. Une formation est également envisagée. Le but est de constituer un nouveau vivier.
* FSU : Le ministère a donc tiré des conséquences des pratiques inéquitables durant les cinq dernières années ?
* Adm : Le ministère déclare prendre de nouvelles dispositions visant à améliorer les pratiques depuis deux ans déjà.

Article 5 (TSC sup)

* Questions posées par la CGT sur le §3 « Au cours de l’entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions et l’organisation du MCC ainsi que sur les grands principes d’organisation et de fonctionnement de la FP de l’Etat. »
* CGT : Ces questions sont trop difficiles pour des agents qui ne sont pas des administratifs.
* SUD : Il est écrit : « peut être » ce qui suppose des questions posées à la marge.
* CGT : Rappelle qu’elle pose la question à l’administration.
* Adm : La durée de l’exposé du candidat est de 5 à 10 min max. Le temps restant les questions seront liées au parcours de l’agent détaillé dans le CV et pourront également porter sur les thèmes précités.

Article 6

* Amendement souhaité par la CGT, soit le retrait de la phrase : « Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à un seuil fixé par le jury. »

Le retrait est validé par l’administration.

* Remarque de la FSU portant sur les délais entre la délibération et la publication : exemple du dernier examen pro de TSC ex (2012). Les délais trop longs laissent supposer des tractations hors cadre qui altère la confiance.

L’administration doit parfois faire des vérifications sur certains candidats avant la publication des listes. Le bureau des concours fait le maximum.

Article 7 (TSC ex)

* Questions posées par la CGT sur le §3 « Au cours de l’entretien, le candidat peut être interrogé… sur les politiques publiques dont il (le ministère) a la responsabilité… »
* CGT : Questions trop difficiles pour des agents qui ne sont pas des administratifs.
* Adm : Idem article 6.

Article 8

* Idem article 6.

2/ Relecture du guide pour la constitution du CV (TSC sup) et document CV (10 pages) :

* Sur le Guide :
* CGT : Demande des précisions sur l’enchaînement des modalités d’inscription.
* Adm : Précise concernant la formation : raison pour laquelle les épreuves ont été prévues tard en 2013.

1. Inscription en ligne.
2. Formations : 2 jours en 2 temps

1ère journée : apport méthode à la rédaction CV Pro.

2nde journée : retour auprès du formateur + simulation oral.

1. Envoi en ligne du CV Professionnel.
2. Convocations épreuves orales (25 min).

* CGT : Se félicite que les décharges syndicales soient assimilées à une expérience professionnelle. Regrette que des qualités particulières des agents ne soient pas reconnues : avoir des diplômes universitaires ou encore être militant bénévole dans une association. Sur ce point le CV est plus restrictif que le RAEP des TSC ex.
* Adm : Il y a le professionnel et ce qui ne l’est pas.
* FSU : Souhaite défendre la reconnaissance du métier, notamment pour la filière accueil et surveillance soit : surveillance, sécurité (SSIAP), sûreté (CERIC), accueil.
* SUD : Il n’y a pas que la surveillance dans la vie.
* CGT : Réitère sur le sujet argumentant longuement sur le mérite lié à l’implication en milieu associatif jamais reconnu. Evocation des agents investis dans le fonctionnement de l’AAS.
* Adm : Souhaite réfléchir sur ce point.
* FSU : Précise que tous les individus ne souhaitent pas forcément faire état de vies méritantes. Parents divorcés, personnes à charge, graves maladies…
* Adm : Souhaite rester dans le cadre professionnel.
* CGT : Discute le terme CV : il existe un CV européen normé, beaucoup plus élargi et valorisant pour l’individu.
* Adm : Cela n’est pas l’objet de l’examen pro.
* CGT : En ce cas proposition d’amendement sur le titre : « CV Professionnel ».
* Adm : Adopté.
* Sur le document CV (10 pages) :
* CGT : 10 pages c’est beaucoup trop ! Personne n’a fait 10 postes.
* Adm : Ne souhaite pas restreindre.
* FSU : Une page un poste paraît assez restrictif. Possibilité d’écrire sur plusieurs pages ?
* Adm : A étudier techniquement mais volonté de synthétisation : le candidat doit être synthétique.

3/ Relecture du guide pour la constitution du dossier de reconnaissance des acquis de l’expérience professionnelle (TSC ex) et document RAEP (10 pages) :

* Précisions sur la formation :
* Adm : Précise concernant la formation : raison pour laquelle les épreuves ont été prévues tard en 2013.

1. Inscription en ligne.
2. Formations : 3 jours

1ère journée : apport méthode à la rédaction dossier RAEP.

2nde journée : retour auprès du formateur.

3ème journée : oral.

1. Envoi en ligne du RAEP Professionnel.
2. Convocations épreuves orales (30 min).

* Sur le document dossier RAEP (10 pages) :
* CGT : Bloque sur 4ème rubrique. Amendement souhaité. Annulation de : « Quelle étape représenterait cette promotion dans votre parcours professionnel ? » Oblige le candidat à mentir sachant qu’il n’y a pas d’avenir.
* Adm : Adopte : « Quel projet professionnel… »

L’administration précise que les nouveaux documents seront transmis aux OS.

Fin de la réunion 17h20.